

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-07-154**Demande de subvention auprès du
Département de Vaucluse – CDST 2020-2022**

Le Maire de Morières-les-Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 n°2020-7-21, publiée et déposée en Préfecture de Vaucluse le 17 juillet 2020, portant délégations de compétences consenties à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, dont celle de demander à tout organisme financier l'attribution de subventions, conformément à l'article L.2122-22-26°,

Vu la délibération 2019-12 du 17 décembre 2019 prenant acte des nouvelles modalités d'aide financière du Département de Vaucluse à destination de toutes les communes Vauclusiennes, au travers de la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) sur la période 2020-2022,

Considérant le soutien financier restant mobilisable auprès du Département de Vaucluse, de base et de développement durable,

Vu l'opération de remise en état et de valorisation du petit patrimoine hydraulique du parc du chevalier Folard,

Vu les opérations de requalification des axes structurants Monnet, d'une part, et Walksman, d'autre part ; en mobilité douce

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022 au titre de la part de base à hauteur de 132 195,00€, et de la part Développement Durable à hauteur de 25 799,00€ afin de réaliser les opérations suivantes :

- Requalification des axes structurants : rond-point avec Monnet – sécurisation des transits vers le 3^{ème} groupe scolaire / mobilité douce :

HOTEL DE VILLE



- o Coût d'opération : 192 571,00 € HT soit 231 085,20 € TTC
- o **CDST 2020-2022 – part de base : 52 400,00 €**
- Requalification des axes structurants : avenue Walksman – sécurisation des transits vers le collège / volet déplacements doux :
 - o Coût d'opération estimé à 64 416,00 € HT soit 77 299,20 € TTC
 - o **CDST 2020-2022 – part de base : 22 546,00 €**
- Remise en état et valorisation du petit patrimoine hydraulique du parc du Chevalier Folard :
 - o Coût d'opération estimé à 209 621,83 € HT et 251 546,20 € TTC – Soit, hors mécénat populaire : 207 621,83 € HT et 249 146,20 € TTC
 - o **CDST 2020-2022 – part de base : 57 249,00 €**
 - o **CDST 2020-2022 – part développement durable : 25 799,00 €**

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse, affichée au public et insérée dans le registre des délibérations de la Commune. Elle pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa publication

Fait à Morières les Avignon, le 18 juillet 2022
Le Maire

Grégoire SOUQUE